

ABONNEMENT

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
 Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
 Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 14 MAI

La crise ministérielle paraît imminente. La commission du budget a décidé de ne plus avoir aucun rapport avec le gouvernement et de déposer lundi un ordre du jour invitant la Chambre à renvoyer au gouvernement le budget de 1888 ne contenant point les économies réclamées.

Les opportunistes, en majorité à la commission, triomphent. Ils ont créé des sinécures pour leurs créatures, ils ont augmenté de 200 millions les dépenses pour les fonctionnaires, et aujourd'hui ils somment le ministère de prendre la responsabilité de supprimer les dépenses faites par les opportunistes au pouvoir. Si ces réductions étaient faites, le ministère se ferait une légion d'ennemis, et les opportunistes leur diraient : « Nous n'y sommes pour rien ! Plaiguez-vous au ministère ! »

Mais, M. Goblet réplique avec raison aux opportunistes : « Indiquez vous-mêmes les réductions nécessaires ! »

Quoi qu'il en soit, voilà la Chambre juge de la querelle entre le gouvernement et la commission du budget.

Que fera la Chambre ? Si elle vote l'ordre du jour de la commission, c'est la crise ministérielle immédiate, et c'est l'avènement au pouvoir de tous les amis du Tonkinois Ferry, MM. Rouvier, Raynal, Waldeck-Rousseau.

M. Ferry va jouer le rôle de chef occulte de la majorité et du futur cabinet.

Les opportunistes sont d'ailleurs des hommes fort habiles ; ils ont livré le combat au ministère sur la question des économies, sachant bien qu'ils rallieront à eux tous les adversaires du général Boulanger, qui est directement et particulièrement visé. Tous les adversaires du ministre de la guerre voteront l'ordre du jour de la commission pour provoquer une crise ministérielle générale ; et cet ordre du jour a de grandes chances d'être voté.

Nous nous soucions fort peu du sort du cabinet Goblet, dont M. Dauphin est l'orne-

ment ; que M. Goblet reste ou s'en aille, peu importe aux conservateurs. Ceux-ci se demandent seulement s'ils ne vont pas tomber de mal en pire, si nous n'allons pas subir de nouveau le joug des ferristes, qui sont les auteurs du trop fameux article 7, de l'avenue criminelle du Tonkin.

Au moment où on parle d'un rapprochement entre la Russie et la France, est-il prudent de donner le pouvoir aux hommes qui ont compromis la défense nationale et divisé la France en deux camps ? ROMANET.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

On lit dans le *Gaulois* :

« La crise ministérielle est ouverte : sera-t-elle fermée mardi ? Telle est la question que chacun se pose.

» L'hésitation s'est accentuée hier.

» Il y a des radicaux qui hésitent à suivre M. Pelletan pour ne pas faire le jeu de M. Jules Roche et de la République française.

» Les divers groupes parlementaires se réunissent aujourd'hui ; peut-être sortira-t-il quelque indication plus précise de ces conciliabules.

» Le seul point certain, quant à présent, c'est que le cabinet travaille dans les couloirs pour se maintenir, et que la démission de M. Dauphin, dont quelques journaux ont parlé hier, ne suffirait pas, au point où en sont les choses, à conjurer la crise. »

Tous les journaux, tout le monde parlementaire s'occupent de la crise ministérielle imminente. On semble la considérer comme déjà ouverte. On est frappé de ce fait que cinq membres seulement sur trente-trois, qui composent la Commission du budget, ont pris partie pour MM. Goblet et Dauphin. On s'attend à une discussion des plus vives suivie d'une culbute générale de tous les ministres.

Le débat ne peut pas être ajourné plus

tard que lundi ou mardi. Il y a urgence, non pas d'aboutir, car on n'est pas près de le faire, mais de franchir le gros obstacle qui s'oppose maintenant à la marche des travaux parlementaires.

A la dernière réunion de la commission de l'armée, la majorité des membres, quelle que fut d'ailleurs leur opinion sur le projet de désorganisation militaire, ont insisté pour que M. Boulanger ne maintînt pas sa demande de discussion immédiate et n'arguât pas de la fixation première de l'ordre du jour.

Ces membres objectaient que la situation extérieure n'était point propice à cette discussion et que d'ailleurs M. le ministre devait avoir suffisamment d'occupations plus utiles en ce moment pour ne point être contraint de consacrer tout son temps à une discussion dont l'intérêt immédiat ne semblait point s'imposer à la Chambre.

M. Boulanger s'est montré inflexible et tient à ce que la discussion de la loi militaire soit aussitôt abordée. Mais on croit qu'un nouvel ajournement sera prononcé aujourd'hui samedi.

On constate en outre que l'étoile Boulanger pâlit de plus en plus au ciel parlementaire. Même sur la plupart des bancs de la gauche on paraît peu favorable aux demandes de crédits supplémentaires pour l'essai de mobilisation, essai qu'on estime ou inopportun ou insuffisant.

Plusieurs groupes se sont réunis hier au Palais-Bourbon. Il ne se dégage encore des discussions que des opinions confuses. Cependant on a constaté un grand désir d'éviter une crise ministérielle. Le cabinet bénéficie de la difficulté où se trouve la gauche de le remplacer.

Les droites se sont réunies hier matin. Leur procès-verbal démontre, une fois de plus, l'absolue nécessité d'opérer de larges réformes budgétaires et la possibilité d'équilibrer le budget, sans emprunts ni impôts

nouveaux, mais avec des économies et une perception sérieuse des revenus de l'État.

BRUITS EN CIRCULATION

On lit dans *l'Autorité* :

« De mauvais bruits circulent depuis hier ; on parle d'une nouvelle alerte qui nous viendrait dans quelques jours de l'Allemagne ; d'un coup que l'on préparerait de l'autre côté du Rhin, etc. L'origine de ces rumeurs pourrait bien venir des régions ministérielles ; deux fois déjà le cabinet Goblet a été maintenu parce qu'on ne voulait pas provoquer de crise en présence des préoccupations extérieures.

» Mais aujourd'hui ce moyen est usé. »

Aujourd'hui la nouvelle est officielle. L'Angleterre ne participera pas à l'Exposition universelle de 1889. Sir Fergusson a annoncé hier à la Chambre des communes que le gouvernement de la Reine en avait avisé le gouvernement de la République.

On s'attend maintenant au refus prochain de l'Espagne.

Dans les couloirs, on entoure et on questionne les députés et les journalistes de retour de Tunisie. Parmi les anecdotes racontées par les voyageurs, il en est une qui intéresse particulièrement un député socialiste et qui mérite une mention spéciale.

C'était à Mascara. Il y avait une réception organisée par les autorités. Le député sudit, fort mal nippé, est arrêté à la porte par deux turcos en faction. Ce petit colloque s'engage :

— Andar ! andar ! va-t-en !

— Je suis député.

— Macach député. Toi carotier. Toi yondi. Andar !

Un député de l'appel au peuple, M. d'A., intervient en faveur de son rouge collègue :

— Monsieur, dit-il, est député. Laissez-le entrer.

Mais les braves turcos s'obstinent :

— Toi député, mais lui macach député ;

50 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA COMTESSE MADELEINE

Par M. DU CAMPFRANC

— Henri, dit enfin la pauvre femme, jure-moi que tu ne partiras pas ce soir... pas demain... mais plus tard. On se battra longtemps encore... J'ai à te parler. Et puis, il faut que je me fasse à cette pensée, que je m'habitue à l'idée des dangers que tu vas courir.

Et comme il allait répondre :

— Ne me réponds pas, car je lis dans tes yeux que ta décision est irrévocable ; mais attends encore... attends une semaine... seulement deux jours... seulement jusqu'à demain.

Henri baisa longuement sa mère sur le front, et, sans rien dire, quitta la chambre, en donnant à la pauvre éplorée un regard profond d'un amour infini.

Madeline resta là, atterrée. Elle ne se faisait pas d'illusions. Elle connaissait la fermeté de son fils. Elle savait que les plaisirs n'avaient pas abaissé le niveau de cette âme, et que les coups pers sentés à l'héroïsme. Elle connaissait aussi la puissance, sur cette nature d'élite, du

mot *Devoir* ; et le devoir, pour tout homme arrivé à l'âge d'aller combattre, est d'y courir. Il était donc venu, le moment redouté d'avouer sa faute ; car elle ne laisserait pas Henri marcher contre les siens ; elle ne l'exposerait pas à être parricide. Oh ! Dieu ! dire que tous les deux, le père et le fils, pourraient se trouver l'un devant l'autre, l'épée à la main, la vengeance dans l'âme, la colère dans les yeux... Aux premières lueurs de l'aube, elle irait près d'Henri, et, courbant le front devant son fils, elle s'écrierait :

— Pardon ! Pardon ! Je ne suis pas la mère héroïque et dévouée que tu penses. Je suis une égoïste... J'ai manqué de franchise... J'ai trompé ton père et je t'ai trompé. Ce père t'aimait ; il voulait te faire riche et puissant ; et moi, j'ai voulu te garder pour moi toute seule. Ta tendresse était ma vie... Et j'ai brisé le cœur de ton père en lui disant que son fils était mort. Pardonne-moi. Pardonne-moi, mon enfant. J'ai tant souffert... mais ne va pas combattre la Prusse : ce pays est le tien !

Elle succombait sous le poids de l'émotion violente, et demeurait sur le divan sans force, la tête en feu, ne se rendant compte de rien, sauf de cette nécessité terrible d'avouer son mensonge.

Les heures passaient lentement. Le crépuscule s'était fait, la nuit venait graduellement. Marie-Joséphine apporta la lampe, et jeta sur Madeline un

regard de compassion. Elle n'osait la troubler dans sa douleur ; mais elle en comprenait l'amertume. Cependant son âme vaillante approuvait la décision de son jeune maître. Le devoir était aussi son guide.

Laisée seule, Madeline ferma les paupières pour fuir l'ardeur et la lumière qui blessait ses yeux fatigués de larmes ; mais son esprit restait lucide, et elle mûrissait la guerre et l'ambition ; l'ambition qui est sourde et qui n'entend ni les cris, ni les sanglots, ni les râles. Elle apparaît cette ambition de la conquête, et c'est fini de la paix de tout un pays. Elle fait tonner sa voix de bronze, et deux peuples se déchirent... Oui, c'est là ton œuvre, ambition de la conquête ; oui, ce sang qui coule, c'est toi qui le verses, ces beaux jeunes gens qui tombent dans la mêlée, c'est toi qui les égorges ; ces malédictions des mères, c'est toi qui les fais proférer ; mais les malédictions montent vers le ciel et l'accusent. Ah ! sois maudite, ambition ; sois maudite, car c'est toi qui nous fais tant pleurer, nous, pauvres femmes... tant pleurer !

Enfin l'exaltation de Madeline se calma par son excès même. Il y a forcément dans les angoisses des moments de telle fatigue qu'on arrive à l'oubli. La souffrance renonce à harceler les malheureux ; le sommeil les prend en pitié.

— Mon Dieu, reprit lentement Madeline, comme une personne épuisée, pourquoi m'inquié-

ter ainsi ? D'un mot, je pourrais le retenir. Demain matin, au point du jour... demain matin...

Ses yeux se fermèrent de nouveau. Elle n'aurait pu prendre part au petit repas que venait de préparer Marie-Joséphine ; et, quoique la soirée ne fût pas avancée, elle passa dans sa chambre et s'étendit sur son lit. Sa lutte intime l'avait brisée. Elle était restée si faible depuis sa grande maladie !

Lorsqu'elle s'éveilla, le lendemain, un pâle rayon de jour filtrait à travers les persiennes.

— Oh ! Dieu ! dit-elle, j'ai donc dormi ?... j'ai pu fermer les yeux... que cela m'a fait de bien.

Mais à peine rentrée dans la vie, son angoisse cuisante lui revint, tandis que le sommeil se dissipait.

— Henri, balbutia-t-elle... Henri... il va partir ! Elle prononça ces derniers mots avec terreur. Ils achevèrent de lui rendre la mémoire ; et, se levant avec résolution :

— Oui, dit-elle, l'heure arrive où tout se paie. M'y voilà, m'y voilà donc. Le moment est venu d'aller m'humilier devant mon fils, de perdre son amour peut-être... de perdre son estime...

Elle s'avança d'un pas ferme, souleva la portière, et pénétra dans l'appartement d'Henri ; mais, sur le seuil, elle demeura immobile, terrifiée, et porta les deux mains à son front. Pourquoi cette chambre était-elle vide ?... Pourquoi ?... Que signifiait cette absence ? Elle avait demandé une

lui yondi, lui carotier, voleur. Andar! andar!

Et comme le cramois représentant du peuple dit souverain veut forcer la consigne, les turcos inflexibles le gratifient de taloches.

On a toutes les peines du monde à arrêter ces factionnaires féroces qui n'ont sans doute pas lu dans La Fontaine le sage conseil : « Il ne faut pas juger les gens sur l'apparence. » Impossible de les convaincre de leur erreur. Lorsqu'ils se résignent enfin à laisser passer l'infortuné député, ils l'apostrophent en ces termes courtois : « Entre, carotier, entre. »

Qui sait! peut-être carotier veut-il dire député..... en arabe.

Nous lisons dans l'Agence Libre :

« Le sieur Albanel, tailleur, a fait distribuer hier dans Paris un fac-simile de carte postale.

« Au recto de cette carte, le timbre ordinaire était remplacé par un timbre représentant la porte Montmartre, et on y lisait comme adresse : M. J. Grévy, Paris.

« Au verso, la lettre suivante :

« Monsieur J. Grévy,

« J'ai l'honneur de vous informer que j'expédie ce jour, franco, à Mont-sous-Vaudrey, le complet cheviot de fr. 29 que vous avez choisi, et le pantalon nouveauté de 17 fr. que je vous ai fait sur mesure.

« Toujours dévoué à vos ordres, veuillez agréer, monsieur, mes sincères salutations.

« A. ALBANEL, tailleur,
« A la Porte Montmartre,
« 178, rue Montmartre. »

« A deux heures, cinquante porteurs portaient distribuer dans Paris deux cent mille exemplaires de la carte ci-dessus.

« A 4 heures 30, la préfecture de police, par ordre du parquet, faisait arrêter par les commissaires de quartier une vingtaine de porteurs. M. Albanel était appelé d'urgence chez le commissaire du quartier de la Chaussée-d'Antin.

« M. Albanel qui venait de partir pour sa maison de campagne n'a pu se rendre à l'appel du commissaire de police. Le gérant de sa maison, qui s'est présenté pour lui, a appris que M. Albanel était poursuivi pour escroqueries.

« M. Albanel avait fait faire un million de ces cartes postales, huit cent mille lui restent à distribuer.

« Que fera le parquet? Il semble décidé à poursuivre, puisque M. Albanel est appelé ce matin chez plusieurs commissaires de police de Paris. M. Albanel se refuse à se rendre aux convocations qui lui ont été faites. Il prétend n'avoir en rien porté atteinte à la dignité du Président de la République et trouve très naturel son essai de pufisme. »

LES DIAMANTS DE LA COURONNE

Après le rapt, la liquidation : c'est ainsi que la République opère!

Par un rapprochement saisissant, c'est aux Tuileries, dans le seul bâtiment pré-

semaine; elle avait demandé deux jours; elle avait demandé seulement jusqu'au lendemain pour s'habituer à la réparation terrible. Et, tout à coup, tombant à deux genoux devant le lit non défait, elle ne pouvait que répéter :

— Il est parti!

Dans sa douleur, elle ne trouvait que ces mots : — Parti!... Parti sans m'entendre... Parti pour aller combattre les siens... Ah! je suis maudite!

Marie-Josèphe accourut au grand cri qu'elle venait de jeter. Elle fit asseoir sa maîtresse défaillante; elle lui baignait les tempes d'eau froide, et lui mettait sous les narines un flacon d'éther.

— Ma pauvre Marie-Josèphe, dit enfin Madeleine, je ne le verrai plus.

La Bretonne pleurait en silence.

— Courage! Courage! madame. Nous allons tant prier. Dieu nous le rendra. Il éloignera de lui les maladies et les blessures.

— Est-il parti depuis longtemps?...

— Depuis deux heures environ. Vous dormiez si bien, il n'a pas voulu vous éveiller. Il est allé vous voir sur la pointe du pied; de la main il vous a envoyé un baiser. Ah! si vous saviez avec quel cœur il m'a dit :

« — Marie-Josèphe, prenez bien soin de ma mère; dites-lui d'espérer, de prier... dites-lui surtout que je l'aime de toute mon âme. »

(A suivre.)

servé du pétrole communard, que la démocratie bourgeoise jette au vent de l'adjudication publique les bijoux que la Commune elle-même avait épargnés.

Et c'est au moment où la France est plus bafouée et plus menacée que jamais; c'est à l'instant où l'étranger la vise et l'abandonne, qu'on le convie à venir assister à la plus honteuse des carées et qu'on lui donne le moyen de devenir possesseur, à prix d'argent, des bijoux qui ont constitué l'écrin de la Monarchie française.

Car ils sont tous là, ces étrangers conviés à grand renfort d'invitations, et c'est eux qui font la loi, c'est pour eux, les juifs à la lourde besace, que sont réservés toutes les prévenances et tous les égards.

Quoi qu'ils demandent on le leur accorde, car c'est eux qui tout-à-l'heure fixeront à prix d'or le taux de la pleutrierie républicaine, pleutrierie qui va jusqu'à aliéner des collections qu'on serait dans l'impossibilité de reconstituer.

Les conditions en sont lues et les bijoux tirés de leur vitrine sont proménés de main en main au milieu de cette assistance cosmopolite, qui les touche, qui les palpe et les apprécie.

Judi 12 mai, à 2 heures, la vente a commencé.

Le premier lot, deux boucles épingles de coiffure est adjugé pour quarante mille francs à M. Doutrélon, de Lille.

Deux grands nœuds d'épaule (n° 2 du catalogue), après avoir atteint 39,300 francs chacun, sont réunis en un seul lot, dont M. Doutrélon se rend acquéreur pour 84,000 francs.

Les aiguillettes et culot, style Marie-Antoinette, sont cédées à M. Bonyngue, un riche Californien, pour 25,400 francs.

Trois roses de haie (n° 4) arrivaient au chiffre de 44,400 francs.

La vente se continue entremêlée d'incidents.

Comme tout ce que fait l'administration, le catalogue est inexact et les enchères portent sur des objets qu'elles ne visent point.

Protestations, murmures qui provoquent cette déclaration du directeur du domaine : « Ne tenez pas compte du catalogue. »

On ne saurait mieux imaginer vraiment. Les trois roses de haie ont été achetées par MM. Rouvenat et Després, rue d'Hauteville, 62.

Un nœud et deux glands (n° 5) restent à M. Schlesinger, rue Chauchat, 9, pour 42,200 francs.

M. Doutrélon, acquéreur des deux premiers lots, se voit adjuger pour 16,400 francs un chaton monté d'un brillant (n° 6).

Le croissant portant le n° 7 (pour 21,400 francs) devient la propriété de M. Schlesinger.

M. Doutrélon obtint pour 47,000 francs le bijou inscrit au catalogue sous le n° 8, pendant de coiffure.

Le neuvième lot, composé de sept étoiles, nécessite trois enchères partielles.

Deux étoiles sont adjugées 8,300 francs à M. Léon Prévillé, 2, rue du Marché de Neuilly; deux autres restent à M. Aucoc, rue de la Paix, 6, pour 8,300; les frères Lévy se font adjuger le cinquième brillant pour 5,600 francs et les deux derniers arrivent à 10,600 francs, chiffre auquel ils sont laissés à M. Rouvenat.

Les opérations de la vente se terminent, pour cette journée, par la vente du collier portant le n° 10.

Plusieurs jours encore, grâce à la pleutrierie républicaine, nous devons assister au répugnant spectacle de l'éparpillement de ce que les démocrates appellent : « La collection des bijoux de la couronne. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 13 mai.

Les tendances générales s'améliorent : 3 0/0, 80.25; 4 1/2 0/0, 108.15.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,365. Les obligations foncières et communales sont l'objet de nombreuses demandes.

L'assemblée générale des actionnaires de la Banque de Paris et des Pays-Bas a eu lieu le 4 mai. Le rapport du Conseil établit que le mouvement des affaires s'est notablement accru pendant l'exercice 1886.

Le compte de profits et pertes fait ressortir le produit net de l'exercice à 4,910,232 fr. 37. Cette somme promet de fixer le dividende de l'exercice à 35 fr. par action, soit 7 0/0 du capital. La réserve légale, le fonds de prévoyance et les bénéfices non répartis s'élèvent à 20,942,860 fr.

Après avoir approuvé les comptes, l'assemblée a voté à l'unanimité la distribution d'un dividende de 35 fr. par action et réléu MM. Dutilleul, admi-

nistrateur, Berthier, censeur, et Leviez et Salles, commissaires.

La Société Générale est toujours très ferme à 455.

La Foncière-Vie attribue à ses participants 80 0/0 des bénéfices produits par la catégorie à laquelle ils appartiennent. Les anciennes compagnies n'accordent que 50 0/0. Les bénéfices de la Foncière pour la période arrivant à terme en 1886 atteignent 22 28 0/0 en assurance en cas de décès vie entière et 12.72 0/0 en assurance mixte.

La Banque d'Escompte est toujours très demandée à 457.50.

L'action de Panama se tient très solidement à 406.

Le marché de nos chemins de fer est calme.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Les Tramways Saumurois

Nous avons reçu, hier, la lettre suivante que nous insérons volontiers :

« Saumur, 12 mai 1887.

« Monsieur le Rédacteur de l'Echo Saumurois,

« Vous avez publié avant-hier un extrait du rapport du président de la Compagnie des Chemins de fer à voie étroite, sur la situation de cette société. L'auteur de cet article me semble se faire d'étranges illusions, que je vous demanderai la permission de contester.

« Il parle « d'hostilité locale », et insinue que la Compagnie fait acte de générosité à la Ville, et la dote — pourquoi pas malgré elle? — d'une ligne de tramways.

« Dans ce siècle de positivisme, je ne crois point à tant de générosité, et vos lecteurs penseront comme moi-même que si les tramways ont été poursuivis, c'est que les instigateurs, promoteurs, constructeurs, y ont entrevu un avantage. Ne jugeons point les choses autrement.

« Quant à « l'hostilité » contre cette création, il n'y en a point eu dans le Saumurois. Au contraire, on en a accueilli l'idée avec empressement : M. Monprofit en sait quelque chose; la persévérance qu'il a apportée dans ses études est un sûr garant qu'il trouvait dans la contrée de nombreux encouragements et des sources de prospérité pour son œuvre. Ceci ne cadre guère avec de l'hostilité.

« Non, ce sentiment n'existe pas et n'a jamais existé chez nous, et M. le président de la Compagnie des Chemins de fer à voie étroite se trompe. Il a pris pour hostilité ce qui n'était que la critique de la manière dont l'œuvre a été conduite, gérée, entreprise, etc., etc.

« Il est vrai que la lenteur apportée à l'étude, le chiffre élevé demandé pour cette voie privée de travaux d'art, a donné à réfléchir. De là des appréhensions qui n'ont fait que croître et embellir avec la succession des entrepreneurs qui ont pris, quitté, repris le chantier pour le requitter de nouveau après nouvelle combinaison.

« Il est vrai que l'on a critiqué le mode de traction, la machine à vapeur paraissant dangereuse, et devoir amener mort d'hommes, que ne compenseront pas, près des veuves et des orphelins, les indemnités que la Société est exposée à verser. M. Prouteau avait même promis des locomotives bijoux, ne faisant pas de bruit, consommant leur fumée, et ce qu'a vu jusqu'ici le passant n'est pas encore le desiderata de notre vénérable compatriote.

« Le public s'est élevé aussi contre le tournant du pont Cessart et n'a pas vu sans regret qu'on réduisit le trottoir qui n'avait rien de trop comme largeur. Les rouliers jurent pour la surélévation trop raide donnée au pavage dans le but de faciliter la courbe de la voie, et ces récriminations s'élevèrent encore plus vives aujourd'hui au Pont-Pouchard. A cette entrée de la ville, la plus fréquentée peut-être de toutes, les rails pour faciliter la courbe sont surélevés de plus de 10 centimètres dans toute la largeur de la route, et les véhicules pesamment chargés ont à franchir un barrage qui n'est ni beau, ni favorable à la circulation. La voie ferrée s'engage ensuite sous l'avenue de Saint-Florent, déjà étroite, et aujourd'hui elle ne semble plus qu'une allée de jardin.

« Mais, comme ces travaux ne sont pas achevés, que le pavage de la ville ne pourra rester dans l'état où l'a mise la pose des rails, j'attendrai que la Compagnie ait mis la dernière main à son œuvre pour me faire l'écho de la rumeur publique. Du

reste, nous avons à nous en rapporter à l'administration des Ponts-et-Chaussées qui ne laissera pas détériorer les travaux de pavage exécutés il y a peut-être dix ans, à grand frais, de la gare au Pont-Fouchard.

« Toutes ces observations ne sont que de la critique et non de l'hostilité, quoi qu'en ait dit M. le rapporteur à la réunion des actionnaires.

« Veuillez agréer, etc.

« UN ABONNÉ. »

Le passage à Montsoreau de M. le Préfet de Maine-et-Loire et de tous les membres du conseil de revision a été l'occasion, paraît-il, d'une cérémonie toute républicaine. M. Leflé, maire de la commune, a convié les enfants de l'école communale et leur a fait chanter la Marseillaise obligatoire. Puis, avant de quitter les rives de la Loire, l'idée est venue de baptiser la locomotive qui traînait le train préfectoral. M^{me} Bardou, priée d'en être la marraine civile, a accepté, et d'acclamation lui a donné le nom de Dame de Montsoreau!

La cérémonie faite, le nouveau baptisé n'a pas été ramené par sa marraine, mais a conduit celle-ci et son escorte jusqu'à Fontevault, près de ces cloîtres célèbres qui ont abrité jadis les plus grandes dames de France.

A Fontevault, M. le Préfet a été reçu par M. le Maire, entouré du Conseil municipal et de la compagnie de pompiers.

APPEL DES RÉSERVISTES

L'appel des réservistes des classes 1878 et 1880 est ainsi fixé :

Du 22 août au 18 septembre pour l'infanterie, les pompiers, le génie et les bataillons d'artillerie de forteresse;

Du 3 octobre au 30 octobre pour la cavalerie.

L'appel des réservistes de l'artillerie comprend deux séries :

Du 26 septembre au 23 octobre pour la classe 1878;

Du 27 octobre au 23 novembre pour la classe 1880.

Les réservistes du train et les sections des diverses compagnies d'ouvriers d'artillerie, d'artificiers et du service télégraphique, seront appelés à des époques variables.

L'appel de la cavalerie territoriale des classes 1874 et 1875 est fixé du 7 novembre au 19 novembre.

LA MOBILISATION

On écrit de Paris au Patriote de l'Ouest :

« Dès à présent, je crois pouvoir affirmer que l'expérience de mobilisation sera confiée à l'un des corps suivants : 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 8^e, 9^e, 10^e, 44^e, 42^e, 43^e, 46^e, 47^e et 18^e. »

« Je pense que, parmi ces corps d'armée, le choix paraît devoir s'exercer plus spécialement sur les 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 8^e, 9^e et 10^e. »

« Il est probable d'ailleurs que l'expérience coïncidera avec l'appel des réservistes d'infanterie, c'est-à-dire qu'elle commencera vers le 20 août pour se terminer le 31. »

« Les réservistes et territoriaux des 9^e et 10^e corps d'armée feraient bien de se tenir prêts à la mobilisation aux dates que je viens d'indiquer. »

« Mais ce ne sont là, bien entendu, que des probabilités. »

CHAPELLE N.-D. DES ARDILLIERS

Dimanche 15 mai, Pèlerinage des Enfants.

A 4 heures 1/4 : Vêpres, — allocution, — bénédiction d'une bannière de sainte Anne, — procession dans le jardin N.-D., — consécration des enfants et offrande de fleurs à N.-D. des Ardilliers, — salut solennel.

La cérémonie sera présidée par M. le curé de Saint-Pierre.

Les mères de famille sont invitées à accompagner leurs petits enfants.

On offrira, ou des fleurs naturelles ou des fleurs artificielles.

MUSIQUE DES ÉCOLES COMMUNALES

Judi prochain, 19 mai, jour de l'Ascension, à 8 heures du soir, la musique des écoles communales exécutera, dans le Square du théâtre, les morceaux suivants :

- 1^o P.-L.-M., allegro..... VIMEUX.
- 2^o Les Dragons de Villars, fantaisie MAILLART.
- 3^o Hop! hop!, polka pour piston..... ZIEGLER.
- 4^o La Grotte de Calypso, fantaisie..... AMOUREDDIEU.
- 5^o L'Eclair, galop..... BOISSON.

FÊTES ET ASSEMBLÉES DES ENVIRONS
Dimanche 15 mai.

Assemblée à Allonnes; concert de la fanfare à 5 heures du soir, place de la Mairie.
Cavalcade de charité à Gennes.

Judi 19 mai.

Assemblée à Villebernier.
Assemblée à Brézé; concours de tir organisé par la Brézéenne.

LES CRIEURS DE JOURNAUX

On lit dans le *Voltaire* :

« Nous croyons savoir que le ministre de l'intérieur a renoncé à saisir la Chambre d'un projet relatif aux crieurs de journaux. »

« M. Goblet s'est rallié à la proposition de M. Lesèvre-Pontalis, déposée avant les vacances, et tendant à interdire aux vendeurs de journaux sur la voie publique de crier autre chose que le titre du journal. »

THÉÂTRE. — Nous recevons la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

« J'ai l'honneur de vous annoncer que l'itinéraire de la troupe de M. Albert Chartier ayant été modifié, notre représentation du *Maître de forges* et des *Noces d'un réserviste* aura lieu à Saumur le dimanche 22 mai.

« Veuillez agréer, etc.

« Pour M. Chartier,

« CH. PERSON. »

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Concours régional agricole à Nevers du 28 mai au 5 juin 1887.

A l'occasion de ce concours, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie de Lyon, fera délivrer les 3, 4 et 5 juin, aux gares et stations de son réseau situées dans la région du concours, des billets directs aller et retour de toutes classes à prix réduits pour Nevers.

Ces billets, qui seront valables pour le retour jusqu'au 6 juin inclus, pourront être utilisés dans tous les trains recevant réglementairement des voyageurs à plein tarif de la classe du billet délivré.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT. — Ouverture de la station de Basses-Samarçolles. — L'administration des chemins de fer de l'Etat a l'honneur d'informer le public que l'ouverture de la station de Basses-Samarçolles, située entre la ligne de Tours aux Sablons-d'Orléans, entre les gares de Beuxes et de Loudun, est fixée, sous réserve de l'approbation de l'administration supérieure, au dimanche 15 mai 1887.

La station de Basses-Samarçolles sera ouverte au service de la grande et de la petite vitesse.

Le public pourra, dans toutes les gares du réseau de l'Etat, prendre connaissance des tarifs applicables aux transports soit de grande, soit de petite vitesse, en provenance

ou à destination de la station de Basses-Samarçolles.

LES HANNETONS. — On signale une véritable invasion de ces insectes malfaisants, dans tout le Saumurois et dans la région de Doué à Angers. Il doit en être de même à peu près partout. Vite, qu'on prenne des mesures énergiques contre cette mauvaise engeance; que l'on organise en grand la chasse aux hannetons. Les gamins de la campagne ne demanderont pas mieux, et les fumiers s'en trouveront bien.

LA FÊTE DES FLEURS A ANGERS

Voici, d'après une lettre que publie le *Patriote* et le *Ralliement*, de quelle façon ont été répartis les fonds recueillis dimanche dans la Doutre :

Bureau de bienfaisance, 4,316 fr. — Œuvre des crèches de la Doutre, 200 fr. — Dispensaires: rue Sainte-Thérèse, rue Saint-Jacques, rue Courte, 200 fr. — Union générale, 200 fr. — Fourneaux des écoles, 200 fr. — Orphelinat des Sociétés de secours mutuels, 200 fr. — Orphelinat de la Ruche, 100 fr. — Total, 2,416 fr.

LES EMPOISONNEURS DE CHAMPTOCEAUX

L'audience de la Cour d'assises d'avant-hier, interrompue à 6 heures du soir, a été reprise à 8 heures 1/2.

M. Bissaud, avocat général, a prononcé contre les empoisonneurs de Champtoceaux un énergique réquisitoire.

M^e Morin a très habilement défendu la femme Chéné, essayant de prouver que la mère de celle-ci, la veuve Alliot, avait été, sinon la seule, du moins la principale coupable.

M^e Affichard a présenté la défense de Bâtardière.

Il était plus de minuit lorsque le jury a rendu un verdict affirmatif, refusant les circonstances atténuantes à la veuve Chéné et les accordant à Bâtardière.

La veuve Chéné a été condamnée à mort. Bâtardière, son amant et complice, en sera quitte pour 20 ans de travaux forcés.

L'empoisonneuse, qui pendant toute la durée de l'audience avait fait preuve d'un cynisme révoltant, a éclaté en sanglots en entendant sa condamnation; mais ces sanglots n'ont guère ému les assistants, qui étaient indignés.

NANTES. — Les Chantiers de la Loire viennent de céder au ministre de la marine un nouveau modèle de torpilleur. Le bâtiment spécimen l'*Ouragan* mesure de 45 à 50 mètres. Il est armé de canons-revolvers à l'arrière, et à l'avant de deux tubes lance-torpilles. Sur le pont, deux affûts mobiles sur rails permettent de lancer la torpille par le travers. La vitesse est de 25 nœuds à l'heure.

L'installation fait le plus grand honneur à la direction des Chantiers de la Loire à qui le modèle a été légué par le regretté directeur Babin-Chevraye.

LES VIANDES IMPORTÉES

Il existe aujourd'hui, en Allemagne, des sociétés constituées avec d'importants capitaux pour l'expédition en France de viandes abattues au moyen de wagons réfrigérants. Ces viandes sont de toutes sortes; quelques-unes sont de bonne qualité, mais beaucoup d'autres, paraît-il, proviennent d'animaux saignés après maladie, et, pour qu'elles arrivent sur nos marchés avec un aspect satisfaisant, du moins quant à l'odorat, elles sont passées dans un bain d'eau saturée d'acide salicylique, puis séchées et enfermées dans des wagons où l'entassement ne permet qu'une inspection illusoire.

Pour Paris seulement, il arrive, chaque semaine, en gare du Nord, de cinq à six mille moutons tués et dépecés, à raison de trois cents par wagon.

Cet approvisionnement est bien reconnu par les agents de la Douane; mais, en présence des difficultés de la vérification, on se borne généralement à ouvrir les portes des wagons, à en retirer une vingtaine d'échantillons, et à en établir le poids moyen pour fixer la perception du droit d'entrée. Or, ces échantillons sont évidemment les plus sains et aussi les moins lourds. Mais combien seraient saisis, s'ils étaient sérieusement examinés!

Et, pour démontrer en quelque sorte l'inutilité du relèvement des taxes sur le bétail voté par le Parlement, 5 à 6 mille moutons qui payeraient, vivants, 5 francs par tête à la frontière, tout en subissant une visite sanitaire efficace, se trouvent, par les procédés nouveaux, presque entièrement soustraits à cette visite et n'acquittent qu'une taxe insignifiante de 3 fr. par 100 kil. de viande abattue. Nous disons 3 francs au lieu de 12 francs, parce que, en vertu de la désastreuse convention de Francfort, l'Allemagne a droit au traitement de la nation la plus favorisée jusqu'à l'expiration de tous nos traités de commerce.

On reconnaît cependant que si la situation ne peut, jusqu'en 1892, comporter un remède au point de vue fiscal, il appartient aux pouvoirs publics d'intervenir au point de vue si important de la salubrité et d'ordonner, dans ce but, une inspection aussi complète que rigoureuse des viandes importées.

Nous recommandons tout particulièrement les *Amidons français* de la Maison Leconte-Dupont, d'Estaires (Nord), qui sont vendus 0 fr. 80 c. le kilo à l'ÉPICERIE CENTRALE. — Ne pas confondre ce produit supérieur avec l'amidon allemand Hoffmann.

Le *Jardin*, journal d'horticulture générale, publié par la maison Godefroy-Lebeuf, à Argenteuil (Seine-et-Oise), avec la collaboration de M. le marquis de Cherville, de M. Ch. de Franciosi, président de la Société d'horticulture du Nord; de MM. Ch. Baltet, Bergman, Chatenay, Correvon, etc., etc.

Abonnements: Un an, 42 fr.; six mois, 7 fr. Les abonnements sont reçus aux bureaux du journal.

Avis aux vrais amateurs d'Huile de noix

La meilleure Huile de noix est l'Huile fraîche faite avec les noix des environs de Saumur dont la qualité ne laisse rien à désirer cette année.

On trouve cette Huile chez M. Louis MABILEAU, fabricant, rue de Poitiers, 31, au prix de 2 fr. 20 le kilogramme.

Remise pour les ventes en gros.

PALAIS-ROYAL Bijouterie, fantaisie, choix splendide.
PALAIS-ROYAL Maroquinerie fine et ordinaire.
PALAIS-ROYAL Bois sculpté, articles suisses.
PALAIS-ROYAL Chinoiseries, laques, potiches, coquillages.
PALAIS-ROYAL Peignes riches et ordinaires.
PALAIS-ROYAL Articles de fumeurs, cuir et métal.
PALAIS-ROYAL Lunettes et pinces-nez, étuis.
PALAIS-ROYAL Eventails et écrans.
PALAIS-ROYAL Timbres caoutchouc.

MEILLEUR MARCHÉ

Que partout ailleurs

PALAIS-ROYAL, 8, rue Saint-Jean SAUMUR.

Théâtre de Saumur

SAMEDI 14 mai 1887.

Tournées Frédéric ACHARD

M. LACLAINDIÈRE, administrateur.

UNE SEULE REPRÉSENTATION

AVEC LE CONCOURS DE

M. LACLAINDIÈRE, de l'Ambigu; M. A. VEUILLET, de la Gaité; M^{lle} BERTHE BAYEN, du Vaudeville; M. PONS, de la Gaité; M^{lle} EMMA VILLARS, des Variétés; M. GUESCHET, des Bouffes-Parisiens.

Du grand succès du *Gymnase*

LA COMTESSE SARAH

Pièce en 5 actes, de M. GEORGES OHNET, auteur du *Maître de Forges*.

DISTRIBUTION :

Général de Gansheilles..... MM. Laclaindière.
Pierre Séverac..... A. Veillet.
Léopold Frossard..... Gueschet.
Colonel Merlot..... Pons.
Hector de Pompéran..... Le Gallo.
Jean..... Adrien.
Miss Sarah O'Donnor..... M^{lle} Berthe Bayen
Blanche de Cygne..... Emma Villars
Madeleine Merlot..... Mariello.
Zoé de Pompéran..... Alice Réal.

Vu l'importance de l'ouvrage, il sera joué seul.

La location est ouverte chez M. COURANT, rue de la Comédie.

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

10 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE RETOUR DU MARIN

S'adressant aussitôt à la cabaretière, sous forme de confidence :

— Votre voisin, je suis forcé de le dire à brûle-pourpoint, a toutes les apparences d'un ennemi impitoyable ?

— Ça se voit de reste.

— Erreur ! chère dame, il vous adore.

— Oh !

Prenant ensuite Guillaume à part et toujours à voix basse :

— Votre voisine semble, n'est-ce pas, entretenir une haine dont rien n'approche ?

— C'est assez clair.

— Détrompez-vous. Elle raffole de vous.

— Ah !

Ce qui alors se passa eût mérité qu'un peintre y assistât et se promit de le reproduire.

Malgré son étrangeté, malgré son audace, le stratagème réussit. Peut-être coïncidait-il avec la fameuse « heure psychologique ». De telles dispositions, méconnues de ceux qu'elles animent, ne sont pas fréquentes sans doute; on ne saurait pourtant nier qu'elles peuvent exister.

Gaspard eut peu à insister pour obtenir des deux côtés une crédulité parfaite; cela d'autant mieux que chaque intéressé, enveloppant la partie adverse d'un regard dont vous concevez l'éclat et l'éloquence, dut par ce fait même et de façon toute naturelle confirmer ce qui venait d'être avancé.

Presque aussitôt :

— Eh bien ! oui, n'hésita pas à dire Guillaume Crocho, je ne goûtais plus un moment de repos et la peur d'un refus arrêtait mes aveux.

Catherine prononça, non moins troublée et rougissante :

— J'imiterai votre franchise. Mon goût est positif. Seulement il tournait à l'aigre. Il était temps de s'expliquer; donc remerciez avec moi l'ami Gaspard de son heureuse intervention.

Le reste se devine.

On n'a rien à refuser à qui rend de pareils services. Claude et Suzanne eurent par conséquent lieu de bénir, eux aussi, la ruse ingénieuse du marin. Leurs fiançailles, comme celles de l'oncle et de la marraine, furent célébrées le soir même, sans que, malgré tant de hâte, il y eût certitude que Gaspard pourrait assister aux deux noces.

— Quoi ! déjà vous songeriez à nous quitter ?

— Les idées sédentaires que vous m'aviez inculquées, répondit-il à la cabaretière, sont peu dans ma nature. J'aurais commis une folie en re-

nonçant à la vie agitée, aux lointains voyages qui m'ont toujours plu souverainement.

— Au moins, de temps en temps, on vous reverra ? s'informait la future M^{lle} Claude.

— Je l'espère !

Cette vague promesse, d'accord avec les éventualités de sa profession, eut quelque peine à s'échapper des lèvres d'un homme habitué à ne jamais transiger avec la vérité.

Assurément cet homme avait montré beaucoup de courage. La chose importante, maintenant, était de ne pas laisser pénétrer la clairvoyance d'autrui jusqu'au fond de sa pauvre âme cruellement éprouvée.

Heureusement, La Boussole, Grande-Misaine et Maigrefoc bélaient leur camarade, cela fit diversion. Gaspard Beaudouin voulut que la même table réunît à dîner tout le monde, afin, dit-il, que chacun fût bien certain que toute espèce de malentendu avait totalement disparu.

Mais ce fut tout ce qu'il put obtenir d'une vaillance réellement prodigieuse.

La fête improvisée, en se prolongeant une heure de plus, aurait assurément vu le héros de cette histoire manquer de forces pour continuer à faire bonne figure jusqu'au bout.

Il était donc grandement temps qu'elle finît.

Trois jours après, le bâtiment qui l'avait amené

reprit sa course à travers l'Océan. Des années s'écouleront. Gaspard ne revint pas plus qu'il n'envoya de ses nouvelles.

Fut-il victime d'un naufrage, d'une épidémie ou de quelque bataille sur terre et sur mer? ou bien l'unique amour qu'il eût ressenti et dont le sacrifice avait été nécessaire au bonheur de Suzanne, était-il encore assez vif pour que notre marin se condamnât à une absence très longue, sinon à un exil éternel ?

Il est fort à présumer qu'en s'arrêtant à la dernière hypothèse on serait bien près de la vérité; tant il est vrai, nous disons cela pour Claude et Suzanne, que le bonheur ici-bas n'existe guère sans que ce soit aux dépens de quelqu'un.

ALFRED SÉGUIN.

FIN.

BOURSE DE PARIS

DU 13 MAI 1887.

Rente 3 0/0.	80 30
Rente 3 0/0 amortissable.	83 50
Rente 4 1/2.	103 30
Rente 4 1/2 (nouvelle).	108 10
Obligations du Trésor.	517 »

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière, n^o 12.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Notifications ont été faites :
 1. A M. le procureur de la République près le Tribunal civil de Saumur, suivant exploit de MARCOMBRE, huissier à Saumur, en date du trois mai mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré ;
 2. A M. Léon Cary, tourneur, demeurant à Loudun, au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Robert et Juliette Malbois, enfants issus du mariage de M^{me} Joséphine-Marie-Modeste Grauger, veuve de M. Jules-Joseph-Louis Malbois, ladite dame marchande, demeurant à Fontevault, ci-devant et actuellement à Angers, rue d'Alsace, suivant exploit de CHAPRON, huissier à Loudun, en date du quatre mai mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré ;
 A la requête de :
 1. M. Louis Malécot, servant d'hôtel, célibataire, demeurant à Fontevault, Grande-Rue ;
 2. M^{me} Aimée Malécot, hôtelière, veuve de M. Aristide Hubert, demeurant à Fontevault, Grande-Rue. Ayant élu domicile en l'étude de M^e Charles-Théophile BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, 12, rue Cendrière ;

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de Saumur, le quatorze mars mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré, constatant le dépôt fait au greffe, ledit jour, de la copie collationnée d'un acte reçu par M^e ROULLER, notaire à Fontevault, le vingt-sept décembre mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré, contenant vente à : 1. M. Louis Malécot, sus-nommé, et à M^{me} veuve Hubert, sus-nommée, par M^{me} Joséphine-Augustine-Modeste Grauger, veuve de M. Jules-Joseph-Louis Malbois, ladite dame marchande, demeurant précédemment à Fontevault et actuellement à Angers, rue d'Alsace, n^o 14 ; d'une maison, située à Fontevault, Grande-Rue, composée de : 1. corps de bâtiments sur la rue, comprenant porche, magasin, salon, cave voûtée sous le magasin, au rez-de-chaussée ; au premier étage, exploité par un escalier intérieur, trois chambres à coucher et à cheminées avec deux cabinets, grenier au-dessus du tout, dans lequel se trouve une mansarde ; 2. Corps de bâtiments en retour, salle à manger, cuisine avec fourneau et évier, bûcher, escalier, chambre à feu, écurie avec mangeoire et fosse à fumier, lieux d'aisances, quatre chambres au premier étage, dont deux à feu et une chambre formant grenier au-dessus de l'écurie, grenier sur les quatre chambres du premier étage ; 3. Cour pavée dans laquelle se trouvent une citerne avec pompe, jardin. Le tout formant un seul ensemble, contenant neuf ares quatorze centiares, joignant au nord par le jardin M^{me} Porcher, par les bâtiments la rue, au levant Félix Jauret, au midi la promenade et au couchant Léger et Porcher ; font partie de la présente vente : une montre vitrée, le râtelier et la mangeoire. Dans laquelle vente M^{me} veuve Malbois s'est réservée la propriété de tous les objets mobiliers et marchandises, les rayons et le matériel de magasin qui se trouvent dans ladite maison et ses dépendances bien entendu, moins la montre vitrée faisant partie de la présente vente. Elle s'est réservée encore, jusqu'au premier février mil huit cent quatre-vingt-sept, la jouissance d'un appartement pour y déposer les objets ne faisant pas partie de la vente. Dans les biens ci-dessus il a été vendu, savoir : à M^{me} veuve Hubert, la jouissance pendant sa vie de : 1. La chambre au premier étage avec balcon sur la Grande-Rue ; 2. La chambre au-dessus de la salle à manger sur la cour ; 3. La moitié de la cave voûtée, celle à droite en entrant dans cette cave ; 4. Vingt mètres carrés dans le jardin, au choix de M. Malécot ; 5. Une place pour servir de bûcher dans le grenier, sur la Grande-Rue ; 6. Droit de passage sur le porche, la cour et le jardin ; 7. Droit de tirage à la pompe de la citerne, et droit de communauté aux lieux d'aisances, le tout pendant sa vie et prendre fin le jour de son décès. Et au sieur Malécot, la nue-propriété pour y réunir l'usufruit au décès de la veuve Hubert, des biens dont la jouissance est vendue à M^{me} veuve Hubert et la toute propriété du surplus des autres biens, à la charge de souffrir les droits de passage, tirage et de communauté au profit de M^{me} veuve Hubert, pendant sa vie, moyennant, outre les charges et conditions, le

PALAIS DES MARCHANDS

ANGERS — RUE BAUDRIÈRE — ANGERS

Grands Docks d'Ameublements pour l'Ouest

Grande Fabrique de Meubles en tous genres et en tous styles.



NOTA : Le Palais des Marchands se charge de la réparation des Meubles, Sièges et Tentures, à des prix très réduits.

- Chambre à coucher noyer ou acajou, comp.: 1 lit dossier ceintre, 1 armoire à glace, 1 table de nuit..... 190
- Chambre à coucher thuya et palissandre, complet : 1 lit dossier à chapeau, 1 armoire à glace, 1 table de nuit..... 310
- Chambre à coucher vieux bois Louis XIII ou Henri II, 1 lit dossiers inégaux, 1 armoire à glace, 1 table de nuit..... 450
- Salle à manger moderne, complet : 1 buffet étagères, 1 table à sal., 6 chaises..... 130
- Salle à manger vieux bois Louis XIII ou Henri II, complet : 1 buffet à crédence, 1 table à rallonges, 6 chaises..... 360
- Salon recouvert en tissu brocart double face, comp.: 1 canapé, 2 fauteuils, 4 chaises..... 225
- Salon recouvert en velours frappé, comp.: 1 canapé, 2 fauteuils, 4 chaises..... 345
- Cabinet de travail en vieux bois ou bois noir, complet : 1 bibliothèque à colonnes, 1 bureau à caisse, 4 chaises..... 255

NOTA. — Le prix de nos Chambres à coucher sont toujours avec Lit à deux personnes et nos Armoires grand modèle.

Etude de M^e VENDANGEON, notaire à Argenton-Château (Deux-Sèvres).

A VENDRE

DE GRÉ À GRÉ, En bloc ou par lots, LE DOMAINE De la Haute-Colle

Situé commune du Breuil-sous-Argenton, A proximité d'Argenton-Château, sur le bord de la grande-route d'Argenton à Vihiers. Ce domaine forme un seul ensemble et contient en totalité environ 147 hectares 50 ares ; il consiste dans : 1^o La RÉSERVE du Propriétaire, comprenant : Une maison de maître et de nombreuses servitudes, un jardin anglais au-devant avec vaste jardin potager sur le côté, contenant 1 hectare 50 ares. Et le bois taillis de la Pitarde, âgé de 12 ans, contenant 41 hectares. 2^o La MÉTAIRIE de la HAUTE-COLLE, exploitée par les frères Mary, contenant 51 hectares. 3^o La MÉTAIRIE de la BATARDE, exploitée par Berson, contenant 84 hectares.

Sur ces métairies et plus particulièrement sur la Haute-Colle, il existe des terrains très propres à la culture de la vigne et il est facile d'y créer des prairies.

BEAU PAYS DE CHASSE

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. NICOLAS, propriétaire à Argenton-l'Église, soit audit M^e VENDANGEON, notaire.

A VENDRE

Au Comptant Fûts vides à retourner Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur : Vins blancs des Coteaux à 80 et 100 francs la barrique ; Vin rouge nouveau à 80 fr. ; Vin rouge supérieur à 100 francs ; Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs. Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés. Des échantillons sont envoyés sur demande.

BOULANGERIE LEROY

5, rue Saint-Jean, Saumur. M. LEROY a l'honneur d'informer sa clientèle, ainsi que les boulangers et pâtisseries, qu'il tient à leur disposition la levure-crème à 1 fr. 20 le demi-kilogramme. Spécialité de Gluten pour diabétiques. — Pains de fantaisie en tous genres. — Son et Farine. (324)

Le Petit Moniteur

DU JOUR Est en vente tous les matins à 7 heures 10, rue du Portail-Louis, 10 Chez M. P. VINCENT Seul dépositaire pour Saumur. On trouve dans ce magasin tous les journaux de Paris et du département de Maine-et-Loire. (336)

ON DEMANDE un garde particulier,

sachant s'occuper d'agriculture. On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour. On accepterait un ménage. S'adresser au bureau du journal.

ÉTABLISSEMENT THERMAL VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT SAISON DES BAINS BAINS DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc. Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc. Trajet direct en chemin de fer. Tous les renseignements sont envoyés gratuitement. — Merite : Administration de la C^o concessionnaire PARIS, 8, Boulevard Montmartre

Etude de M^e BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite, UNE BELLE MAISON Située à Gauré, commune de Varennes, en parfait état, Comprenant :

Plusieurs pièces au rez-de-chaussée, plusieurs pièces également au premier étage et grenier ; AUTRE PETITE MAISON au levant de la précédente ; Jardin devant ces maisons. Le tout joint au midi la levée de la Loire et était occupé précédemment par M^{me} veuve Milsonneau. Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M^e BRETON, notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, DEUX VASTES MAGASINS Situés au Pont-Fouchard. S'adresser à M. CHOLET, place Saint-Michel, Saumur. (261)

Très belle Occasion

Landau à Vendre S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1887, UNE MAISON AVEC JARDIN Rue de Bordeaux, n^o 17. S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888, Grande Maison Occupée par M. Chaussepied, rue de la Petite-Bilange. S'adresser à M. GAGNEUX, propriétaire à Presles. (295)

A CÉDER

Magasin d'Épicerie et Débit de vins POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Joli CHEVAL BAI, demi-sang, 6 ans, très-belles allures, se monte et s'attelle bien. S'adresser à M. RICHARD, vétérinaire. (326)

LESSIVE-IRIS LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés. La plus économique des Lessives connues. En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers. Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

INJECTION PEYRARD

ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant rien de principe toxique ni caustique, guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport : « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans ; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 181 Européens, a donné 181 guérisons. Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS Léon A. Fresco Chirurgien-Dentiste 68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR Extraction, Aurification—Prix modéré. Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant contrat passé devant M^e PINAULT, soussigné, notaire à Saumur, le 6 mai 1887, enregistré, M^{me} Louise VALLET, épicière à Saumur, rue de la Visitation, 90, veuve de M. Jacques PARGNEY, a vendu à M. René-Joseph HORRAULT, employé à la C^o d'Orléans, et à dame Constance PRIGNY, sa femme, demeurant même lieu, le fonds de commerce d'épicerie que ladite dame exploite en son domicile, comprenant la clientèle, le matériel et les marchandises, au prix et sous les charges énoncés audit acte. Les oppositions sont reçues chez M. HORRAULT. (339) PINAULT.